

Lyon, le 11 février 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 11 janvier 2016

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M.BOUZARD, M. BREAUD, M.AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme MOULLIN, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. DUVERNOIS : pouvoir de Mme MOULLIN ; M.LAUPIES : pouvoir de Mme BALAS ; Mme NACHURY : pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX.

ABSENTS :

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 35.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.16.223 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique que ce dossier vise à prévoir pour l'année **2016** les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe sur la base des effectifs validés et affectés dans les classes sur le progiciel Educalyon au 1^{er} octobre 2015.

Pour ce qui est des montants unitaires, ils restent les mêmes qu'en 2014.

En complément de ces crédits, sont alloués différents types subventions pour chaque école publique :

-Une subvention dite « libre » permet aux enseignants de faire face rapidement aux différents besoins de l'école dans le cadre de son fonctionnement normal ;

-une « subvention initiatives conseils d'écoles » destinée à faciliter, pendant le temps scolaire, les dépenses relatives aux sorties culturelles, scientifiques, sportives, approuvées par le Conseil d'Ecole ;

- une subvention d'assurance dans le cadre du contrat collectif d'établissement.

Il y a aussi des crédits pour les fournitures scolaires, pour les bibliothèques et les centres documentaires, pour les photocopies exécutées à l'école, pour les RASED, les consommables informatiques, pour la gestion du progiciel Educalyon.

, sur la base du coût réel, après l'envoi par l'école, des justificatifs de paiement à la Direction de l'Education.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.224 – Demande de subvention d'investissement auprès de Grand Lyon La Métropole pour la mise en place d'un composteur, 11 quai de Serbie à Lyon 6e

Mme CROIZIER présente ce projet.

Elle indique que les déchets compostables représentent 20 à 30 % des ordures ménagères. Lorsqu'ils sont compostés, ces déchets fermentescibles constituent par contre une source d'économie pour la collectivité, une ressource précieuse pour amender le sol et favoriser la végétalisation de la ville.

Le développement de composteurs collectifs urbains permet également de développer le lien social de proximité, et de responsabiliser les citoyennes et les citoyens qui se mobilisent bénévolement pour gérer ce composteur.

Le conseil de quartier « cœur de quartier Parc Duquesne » (6e arrondissement) a souhaité mettre en place un composteur collectif sur la voie publique, au 11 quai de Serbie.

En mai 2015, ce projet s'est vu attribuer un financement partiel de 1 303 euros dans le cadre de l'appel à projet des initiatives des conseils de quartier porté par M. DUVERNOIS.

C'est le 2nd composteur installé sur le 6^{ème} en moins de 6 mois après celui du jardin des Emeraudes. Plus de 35 familles, vivant sur les péniches participent déjà à son fonctionnement

Afin de compléter ce financement et d'obtenir l'accompagnement de l'Association « les Compostiers » pour les conseils de quartier, dans la mise en place de ce composteur, et ainsi d'impliquer plus largement les acteurs et les habitants, la Ville de Lyon sollicite une subvention d'investissement auprès de Grand Lyon la Métropole pour l'exercice 2016.

Elle souligne que la ténacité de chacun dans cet exercice administratif a permis l'élaboration de cette délibération.

M. DUVERNOIS remercie le groupe de travail de ce cœur de quartier et Laurence CROIZIER qui ont su monter le dossier d'appel à projet et sa ténacité afin d'obtenir le financement complémentaire auprès la Métropole. Il a compris à cette occasion la complexité administrative de l'organisation.

M. BLACHE apprécie la cohésion de l'équipe autour de ce projet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.225 – Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite des opérations 60021830 « Enlèvement d'amiante 2015-2020 » et 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020 » - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Elle rappelle que le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon comprend les projets « Enlèvement d'amiante » et « Stabilité et Consolidation des ouvrages ». Ce sont deux opérations pour lesquelles des financements d'urgence avaient été mis en place qu'il convient de poursuivre sur le mandat :

- tout d'abord, la première, intitulée « Enlèvement d'amiante 2015-2020 »

Dans la continuité du plan de mandat précédent, une enveloppe de 4 800 000 € TDC a été prévue sur le mandat 2015-2020. Elle doit permettre de financer le retrait de matériaux amiantés suite aux diagnostics techniques amiante (DTA) et aux contrôles triennaux réglementaires, systématiquement réalisés dans les établissements recevant du public ; le désamiantage de locaux lors de la réalisation de travaux d'aménagement et de conservation du patrimoine et le surcoût lié à la présence d'amiante dans des opérations financées par ailleurs.

- Ensuite la N° 60021827 intitulée « Stabilité Consolidation des ouvrages 2015-2020 »

Afin d'assurer la stabilité du bâti et de garantir la sécurité du public, une enveloppe de 2 500 000 € TDC a été prévue sur le mandat 2015-2020 pour gérer cette thématique.

Il convient donc de porter le montant global des opérations « Enlèvement d'amiante dans les bâtiments 2015-2020 » de 480 K€ à 4 800 K€ et « Stabilité et Consolidation des ouvrages 2015-2020 » de 480 K€ à 2 500 K€.

Elle souligne que pour le 6^e, seules sont concernés pour l'instant le quadrilatère de la Mairie et l'école maternelle Jean Couty.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.226 – Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle indique que dans le cadre de la programmation 2016, une liste prévisionnelle de travaux d'investissement à réaliser a été définie. Certaines de ces opérations nécessiteront des autorisations d'urbanisme. Il s'agit donc d'autoriser, comme en décembre dernier, le Maire de Lyon à déposer ces opérations d'urbanisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.227 – Lancement de l'opération n° 60026849 "Rénovation de l'éclairage public des axes de circulation 2015-2020" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 500 000 €

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprend entre autres, le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Elle indique que les opérations présentées concernent la rénovation l'éclairage public sur certains axes de circulation.

-en ce qui concerne le 6^{ème}, la rue Duquesne, y compris le Pont de Lattre de Tassigny et la rue Garibaldi, entre la rue Vauban et le boulevard des Belges.

Ces travaux vont permettre, outre l'amélioration de la sécurité électrique et mécanique des installations, de réduire la consommation électrique, ainsi que les nuisances lumineuses vis-à-vis des riverains. Plus précisément, la consommation d'énergie globale sera réduite de 118 000 kWh par an pour un investissement de 1 500 000 €.

- Concernant les travaux de rénovation rue Duquesne :

Cette installation implantée sur l'îlot central date du début des années 1980 et n'est plus adaptée aux contraintes actuelles. Il est proposé de remplacer le mobilier par des lanternes équipées de leds qui vont permettre à la fois de réduire le niveau d'éclairement en seconde partie de soirée et de diminuer fortement la nuisance lumineuse vis-à-vis des habitants des immeubles du fait d'une répartition différente des lumières.

L'éclairage du Pont de Lattre de Tassigny sera traité avec le même mobilier afin d'assurer une cohérence.

Ces travaux sont prévus pour 2017 pour un montant de 350 000 €.

- Travaux de rénovation rue Garibaldi (entre le boulevard des Belges et la rue Vauban) :

Elle souligne que les installations sont, elles aussi, obsolètes. La proposition est de remplacer le mobilier d'éclairage existant par du matériel de la gamme Wilmotte et d'adapter les sources lumineuses pour être en cohérence avec l'aménagement de la rue Garibaldi. Il est aussi prévu de renforcer l'éclairage en début de rue. Les travaux se feront en 2016 et 2017 pour un montant de 350 000 €.

Mme HAZERAN demande s'il ne serait pas judicieux de profiter des travaux sur l'îlot central de Duquesne pour essayer de faire une animation végétale.

Mme CROIZIER a justement posé la question en commission. Seuls sont prévus les réverbères malheureusement. Cela fait plusieurs fois qu'avec M. LAUPIES, ils essaient de trouver des solutions à cette rue. Le fait est que ce terre-plein est très étroit. Les arbres ne peuvent tenir, les jardinières sont difficiles à entretenir car les services ne peuvent s'arrêter en raison du flux des véhicules.

Un arrosage automatique est difficilement envisageable vu les coûts impliqués.

La seule possibilité serait d'avoir un vrai budget comme vers le Parc de la Tête d'or en bénéficiant d'un aménagement SYTRAL.

Mme HAZERAN s'interroge sur la possibilité de mettre du gazon comme sur les voies de tram ce qui n'induit pas d'entretien.

Mme CROIZIER indique qu'il y a bien un entretien mais que cela est fait lors de l'arrêt des trams.

Elle souligne en outre la dangerosité pour les agents des interventions quand les flux de voitures sont importants.

Elle reconnaît qu'il est dommage de n'avoir pas traité la rue Duquesne en même temps que le tunnel mode doux pour faire un véritable projet. Là, on traite les choses par morceau.

M. BLACHE dit que cela est compliqué car ce sont des projets importants. L'éclairage dépend de la Ville de Lyon, la voirie concerne la Métropole. Ce sont donc des budgets de collectivités différentes. Il estime que l'exécutif était très favorable à un traitement global sur cette zone. Pour le moment, il s'agit d'un éclairage rénové.

Cette année, beaucoup de choses sont annoncées. M. BLACHE indique qu'il sera vigilant.

M. DAVID considère que cela fait longtemps que ces aménagements traînent. Cela date des années 1995, le nom était à l'époque « mesures d'accompagnement du tronçon du périphérique Nord » Par la suite avait été évoqué un tram qui aurait emprunté le tunnel. C'est finalement un bus qui y passe. Les aménagements ne semblent pas très cohérents. Il est dommage de ne changer que les candélabres et pas les réseaux. Il faut espérer que les câbles sont sous fourreau évitant ainsi d'avoir à trancher ultérieurement.

Il trouve en outre que les trottoirs sont assez larges pour faire des projets agréables car c'est un bel axe.

M. BLACHE estime qu'il y a aussi un problème de vitesse sur cette rue, certaines voitures pouvant aller jusqu'à 80 km/h. Il serait bien d'avoir une circulation apaisée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.228 – Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes

M. SIMOND présente ce dossier.

Il indique que le FONJEP (Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire) permet la cogestion et la coopération entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales, associations et autres organismes privés sans but lucratif. Il est à la fois gestionnaire opérationnel des fonds versés et garant de leur utilisation. Mandataire exclusif de l'Etat, il a pour mission la gestion des aides publiques servant à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions d'animation et de gestion qu'ils emploient.

M. SIMOND rappelle que la Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directeurs des douze MJC lyonnaises mis à disposition par la Fédération Régionale « Les MJC en Rhône-Alpes », ce qui présente l'avantage pour cette association de bénéficier de versements mensuels dès le mois de janvier de chaque année. La subvention est mandatée sur présentation des avis trimestriels de demande de paiement du FONJEP.

Il précise que pour 2016, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP se montera à 819 099 €, votée en même temps que le budget annuel.

Il est proposé de renouveler pour l'année 2016 les conventions de participation financière entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale « Les MJC en Rhône-Alpes ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.229 – Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), 16 quai Sarrail à Lyon 6e

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

Le rapport présenté aujourd'hui propose d'approuver la nouvelle convention-cadre 2016-2018 avec l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL).

Celle-ci, fondée en 2003, a pour objet de promouvoir l'organisation de la garde de nuit, des samedis, dimanches et jours fériés effectuée par des médecins généralistes sur Lyon en une permanence de soins.

Elle rappelle que quatre maisons médicales ont été créées sur Lyon dans le 5^e, 8^e et 9^e et dans le 6^e, celle du 16 quai Sarrail. Elles permettent d'offrir aux lyonnais un service de proximité de qualité à même de résoudre les urgences ne nécessitant pas de soins lourds et de soulager les services d'urgence des hôpitaux si les demandes des usagers en soirées, fins de semaine ou lors des jours fériés relèvent plus de la médecine générale que d'une véritable urgence hospitalière.

Elles ont ainsi assuré 31 907 consultations médicales en 2014.

La Ville de Lyon a souhaité renouveler son soutien financier à l'APMMGLL par l'attribution, au titre de l'exercice 2016, d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € lors du Conseil municipal du 17 décembre 2015 (

M. BLACHE rappelle que cette maison médicale apporte beaucoup de solutions aux habitants car elle est ouverte jusqu'à minuit les samedis. Une orientation très efficace y est faite par les médecins de garde.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.230 –Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Elle rappelle l'approbation, en janvier 2015, des conventions-cadres 2015-2020 avec les 9 maisons de l'enfance de Lyon ainsi qu'avec l'Entraide Pierre Valdo.

Elle indique que les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches : la première en tout début d'année sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle et le solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres mentionnées ci-dessus.

Mme GRAZIANI précise que le montant total versé aux différentes Maisons de l'Enfance et Entraide Pierre Valdo se monte à 2 631 720 €. Elle indique que cette 1^{ere} tranche est en baisse de 2%.

Un montant de 430 658 € est prévu pour la Maison de l'Enfance du 6^e.

M. DUVERNOIS fait remarquer que la Maison de l'Enfance assure les activités périscolaires sur l'école Montaigne-Ferry. Il rappelle que celles de 2 autres écoles sont prises en charge par des associations : Jean Jaurès par la MJC et Antoine Rémond par Com'Expression.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.231 –Programmation des travaux et lancement global de l'opération « Mise en conformité des crèches 2015-2020 », programme 20002, opération 60004523 et affectation de l'AP 2015-1, programme 20002.

M. BLACHE souligne l'importance des crèches pour l'arrondissement.

Mme GRAZIANI présente ce projet.

Elle indique qu'en mars 2015 une opération de mise en conformité des crèches a été lancée dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon avec un premier programme de travaux concernant 3 établissements dans le 3^e, 5^e et 7^e arrondissement pour un montant de 380 000 €. En juillet 2015, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon incluant un montant de 3,08 M € concernant le projet « Tous arrondissements – Crèches : mise en conformité » a été approuvé ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dont celle « Conservation patrimoine Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20002.

Elle précise que la poursuite du programme de travaux concernera jusqu'en 2020 une trentaine d'établissement dont pour le 6^e les locaux suivants :

- Créqui : la salle de change des moyens – grands,
- Charmettes : la cuisine, les deux sont prévues pour 2016 mais pas encore programmées
- Masséna : la salle de change des grands, sols souples extérieurs programmés sur 2016.

Elle espère que tous ces travaux seront bien effectués dans la période de référence.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.232 –Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la « 36^e traversée de Lyon à la nage avec palmes », le 24 janvier 2016.

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il indique que l'Association Club Thalassa Lyon Plongée organise la 36e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 24 janvier 2016.

Il souligne que cette course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône se déroule entre les ponts Poincaré et Pasteur. Inscrite au calendrier fédéral de cette discipline, elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...).

Elle débutera à 10h en amont du pont Poincaré (Lyon/Caluire).

En 2015, elle avait réuni 317 sportifs dont 225 hommes et 92 femmes.

M. SIMOND insiste comme l'an dernier la dangerosité de la traversée du Rhône qui 'est un fleuve puissant. C'est la raison pour laquelle 'en temps normal, la nage y est interdite.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.233 –Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2015-2016 - Signature de conventions avec ces associations

M. SIMOND présente ce projet de délibération.

Il rappelle le travail important a été engagé avec l'Office des Sports de Lyon pour élaborer des critères plus objectifs et transparents en matière de détermination et de répartition des montants de subventions. Il s'agit notamment du nombre d'adhérents, du nombre de licenciés dont les jeunes, du nombre et de la qualification des encadrants et des résultats sportifs obtenus.

Pour la saison sportive 2015-2016, les clubs consultés ont retourné le dossier « demande de subvention 2016 » permettant après traitement et analyse de proposer une répartition des enveloppes « soutien sport amateur », « Handisport » et « sport de haut niveau ».

De plus, les clubs peuvent solliciter les mairies d'arrondissements afin de pouvoir bénéficier éventuellement des aides financières attribuées ponctuellement dans le cadre des Lions du Sport, dans la limite d'une enveloppe annuelle globale de 6 000 € par arrondissement.

Il précise que la loi 2000/321 du 12 avril 2000 et le décret 2001/495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la signature d'une convention avec les clubs bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 € et qui ne sont pas déjà bénéficiaires d'une convention pluriannuelle en cours de validité.

Il précise qu'il y a des clubs prestigieux dans le 6^e comme le MASQUE DE FER, l'EVEIL DE LYON, le CLAR basket, LYON NATATION.

Les subventions sont maintenues, voire augmentées pour certaines. En ces temps difficiles, cela mérite d'être souligné. Le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter et ils ont donc besoin de toujours plus de moyens.

Il demande que soient validées les subventions ci-dessous des clubs du 6^{ème} arrondissement pour l'année 2016 et la signature des conventions :

M. BLACHE précise que 14 clubs sont concernés par ces subventions.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.16.234 –Approbation du tarif "journée à la montagne" dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du Règlement Intérieur

M. SIMOND présente ce rapport.

Il s'agit des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) « Divertisport », gérés par la Direction des Sports de la Ville de Lyon pour les enfants de 6 à 16 ans, pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de fin d'année. A compter de l'hiver 2016, une journée à la montagne sera proposée aux enfants souhaitant pratiquer des activités de neige ou de pleine nature.

Les familles auront donc deux choix :

- la semaine d'activité Divertisport « classique » au sein des équipements sportifs de la Ville de Lyon ;
- la semaine d'activité Divertisport classique agrémentée d'un déplacement dans le Haut Jura pour une journée.

Le tarif applicable pour une semaine incluant la « journée montagne » correspondra donc à la tarification d'une semaine « classique », en fonction du Quotient Familial, à laquelle on ajoute l'équivalent d'une journée supplémentaire. La semaine avec l'activité ski correspondra donc au tarif d'une semaine de 6 jours. Cette tarification se justifie par les coûts supplémentaires liés à la mise en oeuvre de cette nouvelle prestation (location salle, location matériel, transports supplémentaires...).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.235 –Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 €

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il souligne que la ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale pour optimiser leur efficacité et un meilleur usage de l'argent public. Il indique que le souhait est d'aller plus loin dans la mutualisation entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale afin de rendre plus lisible les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics, dans un souci de proximité d'intervention en complémentarité avec Pôle Emploi et de mutualiser les actions en direction des entreprises.

Avec la création récente de la Métropole de Lyon, il s'agit de consolider les acquis des deux structures pour permettre de construire une réponse adaptée aux besoins des allocataires du RSA dans le cadre des orientations que donnera la Métropole dans le cadre du plan métropolitain d'insertion et d'emploi. Il précise que le pacte de cohérence métropolitain permettra d'organiser les relations en la matière.

Il rappelle que la Mission Locale a plus particulièrement pour mission d'accueillir, informer, orienter, suivre les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés, pour les aider à construire un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle.

Il est demandé un avis sur différents points :

- L'allocation d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 € à la Mission locale de Lyon,
- l'approbation de la nouvelle convention-cadre 2016-2018 établie entre la Ville de Lyon et la Mission locale.

M.HEKIMIAN souhaite expliquer son abstention qui portera sur les deux dossiers 235 et 236. Il ne fera qu'une seule intervention valable pour les deux.

Il avait déjà eu à exprimer sa position en 2015. A l'époque, Mme MICHAUX lui avait reproché son manque de précision et avait proposé de le rencontrer. Il lui avait alors adressé un mail pour se faire Elle n'y a pas répondu. Il le regrette car elle évolue dans ce domaine, elle aurait pu ainsi l'informer sur différents points.

Si sur le fond, il partage les objectifs poursuivis et la nécessaire prise en compte des situations de précarité et d'exclusion des personnes concernés, qu'il ne doute pas de l'implication des acteurs de l'emploi et de l'insertion, il reste dubitatif quant à l'efficacité et l'efficacités des dispositifs mis en oeuvre.

Il a regardé sur Internet les rapports pour la Maison de l'Emploi et le PLIE. Cela ne couvre que 2013 pour la Mission Locale. Celui de 2014 arrivera sans doute prochainement. Il reconnaît qu'il y a pas mal d'informations pour se faire un avis : des éléments chiffrés, des statistiques. Beaucoup d'actions sont menées.

Ce qui manque pour un élu pour apprécier les moyens mis en œuvre, c'est une synthèse des principales problématiques rencontrées par les publics concernés par ces dispositifs en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être. Cela permettrait de relier l'adéquation des actions aux besoins des bénéficiaires. Le critère de localisation géographique n'est pas suffisant pour apprécier la variété des situations en cause.

Il faudrait davantage d'informations financières sur les structures avec des états financiers complets et pas seulement le montant total des subventions obtenues. Cela permettrait une analyse plus précise. Il ne peut apprécier le ratio coût/efficacité des mesures. Pour prendre un exemple, pour le PLIE, on voit un montant engagé de 4,4M€ pour le suivi de 147 personnes. Il faut plus d'éléments pour fonder un avis et cela explique son vote d'abstention.

Mme MICHAUX considère que les chiffres peuvent donner l'impression que les montants indiqués sont importants dans l'absolu si l'on considère uniquement les mises à l'emploi en CDI comme résultats.

Que ce soit le PLIE ou la Mission Locale, on est dans des thématiques particulières de publics rencontrant des difficultés spécifiques. Il ne s'agit pas du même rôle qu'une institution comme pôle emploi qui traite aussi des difficultés d'ordre familial, de santé, ou de logement. Ceci peut les tenir éloignés de ce qui est attendu par un recruteur sur le marché de l'emploi classique. La Mission Locale et le PLIE ne font pas uniquement du « placement », c'est-à-dire de la mise à l'emploi car cela ne serait, alors, pas suffisant.

Pour le PLIE, c'est encore plus vrai, son action porte sur des chômeurs longue durée, des personnes socialement déstructurées et elle est transverse. L'accompagnement peut aussi inclure un accompagnement psychologique, une intervention vers les bons interlocuteurs. Le critère de réussite d'une action sera mesuré non pas par la mise à l'emploi, même si c'est l'objectif final visé mais plus largement sur des mises en situation d'emploi. Certains publics par exemple peuvent ne pas bien parler Français, il faudra alors les accompagner dans de multiples dimensions.

Cette approche permet alors de ne pas considérer les chiffres de manière aussi raide en rapprochant coût et efficacité.

Mme LEVY trouve qu'il est certes très intéressant de débattre sur ces sujets et de comparer les montants investis par rapport au résultat escompté mais elle estime que le problème n'est pas là. Cela ne peut être traité en arrondissement qu'à la marge, lorsqu'un dossier porte sur des actions spécifiques qui ne sont d'ailleurs pas traitées dans le présent rapport.

Aujourd'hui, le projet porte sur le fait que les structures concernées vont être réunies afin de faire des économies d'échelle. Pour le reste, l'arrondissement n'est pas compétent.

Il en irait autrement si le Maire du 6^e souhaitait faire un CICA ayant pour objet de présenter ces structures afin de donner une information plus globale aux élus sur celles-ci.

M. BLACHE estime qu'il pourrait éventuellement organiser une réflexion sur ce type de sujet.

Il pense que tout cela implique beaucoup d'argent.

On le voit, l'Etat a du mal à trouver des solutions pour enrayer la courbe du chômage. Les décisions sont à prendre à un niveau national car, au niveau local, on est tributaire de celles qui y sont prises en matière d'emploi, de contrat de travail, d'accords de branche, etc... Il ne souhaite pas aller plus avant sur ce sujet qu'il connaît mais ce n'est pas le lieu. On est sur des solutions cosmétiques, domaine qu'il connaît aussi. Il trouve néanmoins que le sujet a animé la séance.

M. HEKIMIAN revient sur un élément de langage car il avait en 2000 fait un diagnostic sur les structures d'insertion. A l'époque, on parlait de placer les bénéficiaires. Cela était une approche passive. Pour lui, on place des choses, non des individus. Ceux-ci sont acteurs de leur parcours, autonomes. Il pense d'ailleurs que c'est ce que font les structures d'insertion.

M. BLACHE, considérant que tout le monde a pu s'exprimer, passe au vote.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.16.236 – Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2019 entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 509 133 €

M. SIMOND présente ce projet de délibération.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur :

- La Maison de l'emploi et de la formation, groupement d'intérêt public,
- La Mission locale de Lyon créée et financée par l'État, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation.

Dans un contexte marqué par :

- un nombre élevé de demandeurs d'emploi ;
- des inégalités sociales et territoriales quant à l'accès à l'emploi et à la formation, notamment pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- les besoins exprimés par les entreprises en termes de recrutement et de gestion de leurs emplois et compétences, y compris les plus grandes ;
- la création de la Métropole qui ouvre de nouvelles perspectives ;
- de fortes contraintes sur les finances publiques ;
- des actions de mutualisation d'ores et déjà engagées entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale, avec un service entreprises/emploi commun, des antennes mutualisées à Gerland dans le 7e arrondissement et plus récemment place Voltaire dans le 3e arrondissement.

M. SIMOND rappelle que M. BLACHE a participé à l'inauguration de celle-ci.

Il indique que la Ville de Lyon s'engage à verser à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, au titre de l'exercice en cours, une subvention de fonctionnement général d'un montant de 509 133 €. Il précise qu'elle apporte également son concours à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon sous la forme d'aides indirectes par le biais de la mise à disposition de postes ainsi que par la mise à disposition à titre gratuit de locaux pour certaines antennes locales.

La mission locale Place Voltaire recouvre le 3^e et le 6^e arrondissements rapprochés pour un accès facilité aux demandeurs du 6^e.

Pour assurer le suivi de l'exécution de cette nouvelle convention-cadre et l'évaluation des actions qui en découlent, la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon organiseront un dialogue de gestion permanent.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.16.237 – Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions

Mme DARBON rapporte ce dossier.

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est surtout utilisée pour l'hivernage des plantes. En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), il est proposé la mise à disposition gratuite de la salle du lundi 25 avril au vendredi 14 octobre 2016 pour les expositions suivantes :

- Le salon Hivernal du 25 avril au 17 mai, exposition organisée par l'Association Régionale des Arts.
- Artistes en liberté du 19 mai au 20 juin, exposition organisée par la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.
- Quand des artistes lyonnais défendent une grande cause du 23 juin au 4 juillet, exposition organisée par l'Association Regards Croisés.
- Photographies du 6 juillet au 18 juillet, exposition organisée par l'Association Les gens de l'image.
- Animalité du 19 août au 2 septembre, exposition organisée par l'Association Photographies-Rencontres.
- 5^e Biennale de pastel du 5 septembre au 14 octobre, exposition organisée par l'Association L'art de cœur de l'art. pour cette 4^{ème} édition, la Mairie du 6^{ème} était membre du jury et avait choisi une artiste Caroline DUMOND pour exposer à la Mairie pendant une semaine. Elle espère que la Mairie sera à nouveau membre du jury

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme SERVIEN indique qu'en commission des sports, il a été dit qu'un courrier avait été adressé à chaque maire d'arrondissement demandant s'il souhaitait accueillir un pays à l'occasion de l'Euro 2016.

M. BLACHE annonce qu'il a adressé une réponse ce jour en indiquant que le 6^e accueillerait la France.

Mme CROIZIER rappelle qu'une réunion sur le PLUH se tiendra le 4 février à 18h30 à la salle Victor Hugo. M. LE FAOU y prendra part. C'était un dossier qui avait débuté avant les élections municipales et se poursuit. Il y a peu de propositions de modifications.

M. SIMOND indique que deux séances de sports collectives se tiendront le 20 janvier au 171 avenue Thiers.

Mme ROBIN rappelle la brioche des seniors qui fait salle comble toutes les années et aura lieu le 12 et 13 janvier.

Mme DARBON annonce le nouvel an chinois avec l'année du singe qui se tiendra toute la semaine du 1^{er} février pendant laquelle différentes manifestations s'enchaîneront.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 29 février 2016 à 18h30.